AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

Le SENAT.

Vol. X. MANITOBA. No. 15

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, VENDREDI 8 SEPTEMBRE, 1880

AVIS IMPORANT AUX Voyageurs et Freteurs.

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

Le public est informé que la Traverse Fisher, (ci-devant Baloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au rencontre de la Rivière Saskatchewan, donnant une réduction de vingt-cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse au bras de la Rivière Canard, vis-à-vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 2m

Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année :

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, le ou après le 15ème jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins les spécifications et autres details

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880 } 17-f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH.
St Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Tache et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 1f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

Etoffes à Robe, Jupons Blanc, Jupes en Dentelle et de Soie, Collets de entelle, Parasols, etc., etc., etc., et aussi une grande quantité de coupons de toutes sortes.

N. B.---Nous avons toujours en mains le célèbre Fil de CLARK, M. E. Q. Marque de commerce, L'Elephant.

Stobart, Eden & Cie

20 Juillet, 1880 --12m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Ce une remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotes, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, detoise, écrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est dev et le public depuis longtemps : il est très estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent, et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice,

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

(Successeurs de W. H. DISBROWE.)

Cavriyront au commencement de Février à la place anciennement occupée par le Dr. COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de legumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 3m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Tache, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU !

Voilà à peu près deux mois, deux boeufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autre fois à Jerome Falcon de la Pointe de Chênes ; l'autre est rouge foncé, âgé de deux ans, égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramenera au soussigné sera libéralement récompensé.

A. S. MALLOCH.

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER.

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en plein rapport.

Debentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifées par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX :—Bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gerant.

Winnipeg 21 Aout 1880.

DES SOUMISSIONS CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues par le Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir :

1o. Pour enlever de 8000 à 16,000 verges cubes dans l'élargissement et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la rue Logan.

La soumission devra donner le prix par "rod" pour l'ouvrage qui devra être semblable à celui fait en Ville, de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné, ce chèque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de completer le contrat qui lui serait accordé, tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux ; mais dans le cas du soumissionnaire heureux ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN,
Ministre des Travaux Publics.

Bureaux des Travaux Publics
30 Août 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE 10e JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir :

2,000 sacs de farine XXX,

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 Octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "Soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangard de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingénieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER.
Ingénieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Aout 1880.

Departement des Chemins de Fer et Canaux.

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le Soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage du Rat, Lac des Bois, près de la ligne du Chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

LE "METIS."

Jeudi, 9 Septembre, 1880.

X ELECTEURS DU COMTE DE SELKIRK,

Demain vous serez appelés vous acquitter d'un de vos voirs de citoyens le plus impor- t que la Constitution vous ait nflé, celui d'élire l'un des vôtres ur représenter vos intérêts et ceux vos familles aux Communes Canada.

Le pays qui a les yeux tournés rs vous, votre conscience et le dé- de promouvoir les intérêts de ce mté doivent vous guider dans le oix que vous aurez à faire lors- e vos irez au poll pour signer tre bulletin.

Nous savons que des efforts inouïs ur faire taire la voix de votre con- ence ne seront point épargnés: on ndra avec des bourses bien gar- s, espérant que l'appât de l'on rra trouver des âmes assez ser- es pour trafiquer avec le plus au prévilège dont jouisse tout oyen de ce pays.

Nous connaissons trop nos com triotes pour redouter un instant e les menées corruptrices de ces boux de mauvais augure qui rô- nt la nuit, viennent frapper à la rte du colon pauvre il est vrai mais onnête et libre de son vote comme riche et le puissant, produiront ucun résultat dans les rangs du arti Conservateur que proclame le andidat du peuple, M. Scott.

Ceux qui commettraient la fai lesse de déserter leur drapeau, sé- luits par les promesses trompeuses t vénales de ces flibustiers politi- ues mériteraient certes le mépris s gens de bien et l'épithète le bien éritée de lâches et de traitres

Pour nous, amis de M. Scott, par- qu'il s'est toujours identifié à otre cause qu'il a défendue en aintes circonstances nous ne comp- ns pas sur ces moyens déshono- nts et indignes d'un homme de eur, nous mettons toutes nos espé- nces dans la justice de notre cause la loyauté du Capt. Scott.

Mettez un regard les deux hom- es, et dites nous, Electeurs, s'ils uvent subir le parallèle.

Scott, résident au milieu de nous nnaissant nos besoins, toujours oximité de faire connaître à qui droit nos demandes et à appuyer s justes réclamations.

Smith, passant six mois de l'an- e à Londres, absorbé par les nom- euses spéculations monétaires ns lesquelles il est intéressé, et autres six mois à Montréal ou x Etats-Unis.

Parfois, la presse nous annonce e M. Smith, comme un oiseau de- ssage, a traversé les rues de Win- peg et que le lendemain, il a quit- le comté de Selkirk qu'il ne visite uères après que la campagne élec ale est terminée.

Le Capt. Scott, ami dévoué du upe Canadien Français avec le- l il s'est identifié même aux épo s les plus sombres de notre his- e, qui nous a tendu la main s notre bonne comme dans notre uvaise fortune, et s'engage à tra- ller de concert avec l'hon. Mr. yal.

Mr. Smith qui, à la dernièr session dant que Mr. Royal faisait un el en chambre en faveur des oits des colons méconnus et des réclames des métis, s'absentait de la chambre ou demeurait muet à son siège comme un poisson.

Mr. Scott, partisan indépendant du gouvernement au pouvoir, qui tient nos destinées entre ses mains et qui si parfois il a été trompé par les employé des départements, a fait preuve en plusieurs circonstances d'une grande générosité et se déclare prêt à nous rendre justice complète.

Mr Smith l'ennemi le plus acharné du parti conservateur qu'il a trahi en 1873, et trainait dans la boue le drapeau qu'il défendait naguère.

Mr. Scott qui se déclare en faveur de la construction immédiate d'un pont reliant St. Boniface et Winnipeg Mr. Smith refusant de s'engager sur cette grave question

C'est à vous de dire lequel des deux vous sera plus utile et qui veillera plus sûrement à vos intérêts.

Mr. Smith vous a représenté depuis plusieurs années et n'a pu rien vous obtenir. Ayant déserté ses amis à une époque importante et remarquable où ces derniers comptaient sur son appui, en retour, il ne doit s'attendre à aucune faveur du parti conservateur. Que peut il faire pour vous ?

Mr. Scott s'est allié à Mr. Royal, et le pacte solennel qui les unit ess une assurance pour nous qu'en travaillant de concert ils sauront faire cesser les abus nombreux dont nous avons à nous plaindre dans cette province au sujet de la distribution et du règlement des questions concernant les terres.

L'hon. Mr. Royal a pu sans autre secours que son énergie, ses connaissances politiques et la puissance de sa voix amener d'heureux changements dans notre condition. Mais il lui faut un collègue qui le comprenne, le seconde en chambre, et ce collègue il le trouvera en Mr Scott si les électeurs, comme nous n'en doutons pas, font leur devoir de main.

Mr. Smith espère que ses écus dorés éblouiront encore les électeurs et mettront la déroute dans notre camp.

Le Capt. Scott, au contraire, ne compte sur la victoire que par sa popularité personnelle et son passé politique qui est une garantie de ce qu'il fera à l'avenir.

Au Poll donc compatriotes, et montrez par la majorite que vous donnerez au Capt. Scott que vous comprenez vos véritables intérêts et ceux de vos enfants, et que vous savez reconnaître les services passés du plus fidèle allié de notre cause.

Faites votre devoir et la patrie vous en sera reconnaissante.

Les terres des anciens colons de Manitoba,

La question des terres de Manitoba a été l'origine des troubles de 1869. Le Colonel Dennis et ses employés ont dès lors inspiré des craintes, et nous regrettons de dire que depuis ces messieurs semblent vouloir justifier les appréhensions que l'on avait eues alors.

Le bill de Manitoba semblait devoir banir toute inquiétude; mais malheureusement la question des terres a été pratiquement laissée au Colonel Dennis et à ses créatures.

J'ignore qui a promu le Colonel à l'emploi qu'il a occupé comme arpenteur général de la Puissance, mais ce que je sais c'est qu'aucun gouvernement, ami de la justice, ne pourra s'énorgueillir de sa nomination.

Le preux Colonel a saisi toutes les occasions possibles pour vexer les anciens colons et pousser le gouvernement à toutes sortes d'erreurs sur cette question.

La preuve en est que des ordres en conseil inspirés par l'arpenteur général ont été faits, défaits et refaits encore. Dans certaines localités, les arpentages ont été recommencés jusqu'à trois fois, occasionnant des dépenses incomparablement plus considérables que les quelques arpents de terre que l'on voulait arracher aux anciens colons d'Assiniboia.

Toutes les clauses du bill de Manitoba sur la question des terres ont été interprétées d'une manière fausse et injuste, par le Colonel Dennis.

Par exemple, "*paisible possession*" d'après le Colonel Dennis, signifie "occupation par la construction d'une maison actuellement habitée par le propriétaire de la terre lui-même."

Le Colonel Dennis s'est assuré pour lui et les siens bien des lots de terre dans Manitoba, bien entendu qu'il ne les habite pas tous, bien entedu aussi qu'il croit en avoir la paisible possession

Pour ne citer qu'un nom, le Dr Schultz M. P. a obtenu des patentes pour plusieurs terres qu'il n'avait jamais cultivées ni habitées et qui n'avaient pas été habitées non plus par ceux dont il les a achetées.

Les voisins de ces terres qui demeurent depuis longtemps sur des lots pris dans les mêmes conditions que ceux vendus au Dr. Schultz ne peuvent pas obtenir de patentes. M. Lang écho du Colonel Dennis, leur a assuré qu'ils ne les auraient jamais.

Les autres intérprétations données à l'acte sont toutes aussi arbitraires que celles que je viens de citer.

Chacun des privilèges conférés par l'acte de Manitoba aux anciens colons a dû être arraché comme de force au gouvernement, et dans maintes circonstances le refus arbitraire fait d'abord a été combattu à grands frais par le gouvernement, et toujours au grand mécontentement des intéressés.

Malheureusement pour cette question les ministres de l'Intérieur se sont succédés trop rapidement, et l'homme éminent qui a pris ce portefeuille est dans l'impossibilité absolue de s'occuper des détails de ce département.

La conséquence nécessaire c'est que Dennis, Russell, Lang, Codd Douglass et quelques autres ont leur coudées franches, etque l'arbitraire le plus regrettable règne dans cette branche de l'administration publique.

Les favoris obtiennent des patentes quand ils veulent et comme ils veulent, tandis que les autres éprouvent ou des refus ou des retards aussi injustifiables les uns que les autres.

Bien plus plusieurs mois avant que *l'allottissement* des terres ne fut publiée officiellement, des amis des employés du Département de l'Intérieur, selon quelques uns, des parents et associés de ces employés selon quelques autres, ont eu communication des listes et ont pu réaliser par ce moyen malhonnête des profits considérables. C'est ainsi qu'un mois avant que les terres de St. Boniface et des paroisses de St. Vital et de St. Norbert n'eussent été distribuées et allotties, on offrait jusqu'à $2.00 de l'acre pour les droits de quelques métis, tandis que pour les droits d'un autre de la même paroisse on ne voulait pas même offrir $0.50 de l'acre. Le secret a été dévoilé depuis et l'explication en est que ces spéculateurs avaient connu d'une manière ou d'une autre, au Bureau des Terres, l'endroit précis où seraient localisés les terres de ces paroisses.

Est-ce assez édifiant ?

J'ai nommé, il y a un instant, M. Lang; il paraitrait que ce jeune capitaine dont les études légales ne sont guères sérieuses a aujourd'hui en mains le sort de plusieurs de nos paroisses.

Aucun avis public n'a été donné de la Commission qui lui a été conférée, mais il parait qu'il a une Commission et qu'il l'exerce.

Pour la forme, on lui a dit de s'adjoindre M. Roger Goulet, métis employé au bureau des terres.

Va sans dire que M. Goulet n'a aucune action, et que M. Lang le traite du haut de sa grandeur. M. Lang, d'après ceux qui l'ont vu à l'œuvre, ramasse toutes les données ou cancans qu'ils croit pouvoir être préjudiciables surtout aux anciens colons.

Il ne prend que très-superficiellement ou omet entièrement les témoignages en leur faveur.

En attendant d'autres détails que je vous fournirai plus tard, j'écris ceci pour mettre le gouvernment en garde contre l'iniquité que M. Lang parait vouloir lui suggèrer. C'est une enquête *ex parte* qui se fait et l'avocat de la partie adverse au colon semble être le juge dans l'affaire

Au nom de la population qui est très vexée et très-blessée de tous ces procédés, je proteste à l'avance contre le rapport de M Lang, si tant est qu'il doit être ce que les réflexions de l'auteur du rapport font prévoir. Ami du gouvernement, je désire lui éviter ces nouvelles injustices et les embarras qui en pourraient être les conséquences.

Nous sommes à la veille d'une élection dans laquelle le vote français peut amener la prépondérance, et le temps est bien mal choisi pour envoyer un jeune employé du Département de l'Intérieur décider du sort de plusieurs des paroisses formées par nos compatriotes.

Déjà, malgré les avis dont on n'a pas voulu profiter à temps, certains abus ont créé d'immenses embarras à l'administration de Sir John A MacDonald, et je considère que c'est lui rendre un service important que de l'avertir des mécontentements que ses employés causent et des injustices qu'ils soumettent à son approbation.

FRANC ET SANS DOL.

Manitoba, le 26 Août 1880.

L'education dans la Province de Quebec,

Nous tradisons du *Mail*, de Toronto, l'article que nous publions plus bas. Cet écrit dénote chez son auteur un esprit de justice que devraient avoir tous nos confrères anglais. On commence à comprendre dans certains cercles que c'est en donnant à chacun ce qui lui est dû, que l'on finira par s'entendre. Nous remercions le *Mail* pour la sympathie dont il fait preuve envers notre nationalité et nous espérons que son exemple sera suivi de nos concitoyens anglais :

"Il y a dans Ontario une opinion assez répandue, mais très erronée, selon laquelle la province de Quebec est en arrière de nous, en matière d'éducation. Aucun peuple au monde n'a fait preuve de plus d'énergie que les Canadiens-Français pour mettre l'éducation à la portée des masses, et cela en dépit des obstacles et des découragements que, dans Ontario, nous n'avons heureusement pas eus à surmonter. La première école de la Nouvelle France, comme on appelait alors la colonie, fut fondée à Trois-Rivières, en 1616, par le Frère Pacifique Duplessis, de l'orde des Récollets. En 1618, le Père LeCaron, du même ordre religieux, en établit une Tadousac, et une troisième fut établie l'année suivante, croit on, à Québec bien qu'on ne sache pas au juste si ce fut en cette année-là.

"Ces trois écoles furent affectées à l'enseignement des sauvages. En 1137, le Père Jésuite Rohault, fils du marquis de Gamache fonda, à Québec, le collège des Jésuites, lui donnant une rente de six mille écus et selon quelques-uns de 16 600.

"Le Père Rohault ne vint pas dans la Nouvelle-France mais il avait tous ces renseignements des Jésuites qui vinrent à Quebec en 1125, et de ceux qui y accompagnèrent De Caen et Champlain, en 1632 et 1635. En 1939 madame De la Peltrie fonda le couvent des Ursulines à Québec; l'année 1653 vit s'élever, à Montréal, le couvent de la congrégation de Notre-Dame, et Mgr. Laval fonda, en 1663, le Grand Séminaire et en 1668 le Petit Séminaire, à Québec. Le Séminaire de St Sulpice de Montréal, fondé en 1641, commença l'enseignement à peu près vers le temps où la jeune colonie tomba aux mains des anglais.

"Lors de la conquête, les maisons d'éducation étaient sous la direction des Jésuites, des Récollets, des Ursulines et de la Congrégation de Notre-Dame, aidés de plusieurs professeurs laïques, payés par les Sulpiciens et les Jésuites. L'éducation vint à languir pendant les cinquante ou soixante années qui suivirent cette époque.

"Les gouverneurs anglais, obéissant sans aucun doute à des ordres supérieurs, voulurent avoir le contrôle des écoles et des collèges. On enleva aux Récollets les propriétés, à Québec et aux Trois-Rivières; en 1800, à la mort du Père Cazot, le dernier représentant de l'ordre, on ferma les écoles des Jésuites et on s'empara de leurs biens, et à la suggestion de Lord Dorchester, on fonda l'Institut Royal comme Université de l'Etat.

"Ce n'est qu'en 1830 que le gouvernement, voyant l'inutilité d'engager les Canadiens à fréquenter les écoles protestantes, commença d'encourager l'éducation catholique qui a progressé d'une manière merveilleuse pendant le dernier demi-siècle.

"L'université Laval, fondée en 1552, est la principale des institutions catholiques, et est alimentée par les élèves des collèges et des séminaires, qui a leur tour, reçoivent les élèves à leur sortie des écoles normales et primaires. La minorité protestante possède les universités et des Lennoxville et McGill et a un excellent système d'écoles secondaires.

"Le rapport de M. Gedéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique, pour l'année 1879, lequel vient d'être publié, prouve qu'il y a, dans la province de Québec, 4,28; écoles publiques enseignant à 240,000 élèves, à part les universités, collèges, académies et écoles "indépendantes." Ces dernières sont dirigées par les Ursulines, les sœurs de la Congrégation et autres communautés religieuses. Les sœurs de la

Congrégation sont au nombre de 350 et enseignent à 13,000 élèves. On pourvoit libéralement à l'entretien des institutions des aveugles et des sourds-muets ; et les écoles industrielles progressent beaucoup.

"M. Ouimet dont les services et l'habileté ont beaucoup fait pour l'avancement de l'éducation, dit que le niveau des connaissances des instituteurs s'élève tout les jours, et que l'art de l'enseignement est de mieux en mieux compris.

"Il est un point important sur lequel les écoles de Québec sont supérieures à celles d'Ontario : leur méthode est plus simple, et l'enseignement plus complet.

"M. Paquet ministre de l'Instruction, s'occupe, avec intérêt, de son département et l'expérience de M Ouimet le rend capable d'adopter le meilleur système d'éducation et de rejeter ces notions inventées d'hier et qui n'ont que le seul mérite de la nouveauté. Il est inutile de dire que ce système produit de bons résultats. En général, les membres de la Législature de Québec ont une meilleure instruction que ceux de l'Assemblée d'Ontario, et le jeune cultivateur de la Province de Québec, excepté peut-être celui des districts nouvellement établis, est l'égal de celui d'Ontario, quant à l'éducation. L'éducation primaire dans la Province de Québec coûte aussi cher qu'ici et elle est peut-être plus complète que la nôtre ; et l'éducation supérieure y est de beaucoup dispendieuse et aussi bonne. L'idée si répandue que nous sommes sous le rapport de l'éducation supérieurs aux Canadiens de la Province de Québec est fausse ; ils sont aussi avancés que nous s'ils ne nous ont pas déjà devancés.—*Courrier de Montréal.*

LES PAPES.

Parmi les souverains pontifes qui ont gouverné l'Eglise Catholique, on en compte 74 auxquels sont rendus les honneurs dus aux saints : 31 martyrs et 43 confesseurs. Saint Agathon mourut agé de 107 ans.

Les papes ont été choisis dans tous les rangs et dans toutes les classes de la société ; et si beaucoup ont eu une noble origine et une grande fortune, d'autres sont partis de l'obscurité pour arriver au faite des honneurs et des dignités. Sixte V était le fils d'un pêcheur. Alexandre V, né de parents pauvres, dut mendier de porte en porte, pendant ses premières années. Adrien IV, le seul pape anglais, fut abandonné par son père et eut à vivre d'aumônes, jusqu'à son passage en France où, de simple domestique dans un couvent, il s'éleva par degrés, grâce à son intelligence et à ses vertus. Le père de Sixte Quint était simple journalier, sa mère domestique et sa sœur blanchisseuse, Saint-Célestin V eut pour père un laboureur. Benoit XI un boulanger. Urbain IV un cordonnier, et Grégoire VII un charpentier.

Cinq papes avaient étudié la médecine avant de recevoir les saints ordres. Le père de Paul V était un patricien de Sienne, et, de même, Eugène IV, Grégoire XII et Alexandre VII appartenaient à des familles patriciennes de Venise.

Ainsi toutes les conditions ont eu tour à tour, grâce à l'intervention de la divine Providence, donné à l'Eglise son chef souverain, recevant de Dieu même sa primauté, son autorité et sa puissance. Parmi toutes les dignités et les puissances de ce monde, il n'en est aucune sans doute qui possède autrement, que par Dieu, dans la conscience des peuples, le respect et l'autorité qui les constitue. Mais aucune ne prétend tenir et ne tient en fait la place de Jésus Christ. Aucune ne représente sa personne sacrée, ne continue l'œuvre fondée de ses propres mains ; aucune, par conséquent, n'aproche de l'élévation de la primauté pontificale.

Du reste, n'y eut-il que l'honneur de continuer la plus ancienne et la plus auguste des dynasties, à qui, sous ce rapport, peut-être comparée la dignité papale ? Cherchez un empire plus grand que l'Eglise catholique, une œuvre plus éprouvée et plus forte contre le temps que celle des pontifes romains, des monarques plus grands que leurs beaux génies une série aussi longue de souverains à qui les générations ne doivent que des bienfaits, à qui les siècles n'osent pas jeter de défi, pour qui l'histoire ne porte point de ces pages rouges de sang noires de crimes retentissantes de malédictions. On peut en vain fouiller dans le passé ou chercher dans le présent ; nulle couronne n'est aussi glorieuse que la tiare.

Or, Dieu a voulu que la tiare fût portée par le pauvre aussi bien que par le riche, par l'enfant du peuple aussi bien que par l'illustre descendant des nobles et des princes.

Ceux qui prétendent que l'Eglise catholique s'est inféodée à telle ou telle forme de gouvernement, aux monarchies ou aux empires plutôt qu'aux républiques, se trompent grossièrement, ou n'hésitent pas devant un mensonge impudent. L'église à l'exemple de son divin fondateur et maitre, ne fait exception de personne. Accessible à tous et sachant se conformer aux temps et aux circonstances, elle ne demande qu'une chose : la liberte d'agir et de faire le bien.

Nous empruntons au *Courrier de Montréal* une lettre qui lui est écrite de Manitoba par son correspondant sur la question des terres des anciens et des nouveaux colons en dehors des Townships. Le ton de vérité, les faits allégués et la juste indignation que l'on trouve dans cet écrit en font un document qui mérite d'être lu. C'est de fait une dénonciation en règle contre l'administration du Département de l'Intérieur sous MM. Dennis Codd, Russell, Newcombe et autres ; c'est une dénonciation contre la conduite pédantesque de M. Lang envoyé pour régler la question d'une manière libérale, et qui, dit-on, va l'embrouiller davantage. Espérons que ce correspondant va continuer la tâche de justice qu'il a entreprise afin de signaler au public du Canada tout entier les odieuses persécutions que la bureaucratie du fameux Col. Dennis fait souffrir aux métis et aux canadiens depuis dix ans.

ELOGE DU MARINGOUIN.

Celui qui ferait ici l'éloge du maringouin ferait décidément *un comble* : nous n'aimons pas d'habitude, ce type incommode et disgracieux de nos bois !

Que dites vous du plaisant qui se fait original au point de faire en plein Manitoba l'apologie de cet harmonieux artiste, de lui découvrir des propriétés éminement médicales, qui ne manqueraient pas de paralyser l'action de *la faculté* si elles étaient appréciées à leur juste valeur ! En un mot, de déclarer le maringouin, un être avant tout sociable, et qui mérite déférence.

Cela tient du paradoxe ; c'est drolatique. Eh quoi ! *c'est un comble !*

Le lecteur lui passera volontiers cette boutade, lui qui a bien passé dernièrement au *frères-maçons* le *comble* de la bêtise humaine sans même leur demander le secrète de leur Bacchanale.

Lisez plutôt les jolis vers qui suivent : l'élégance le dispute à la pureté du rythme ; la pensée s'y joue à travers les replis chatoyants de notre inflexible Alexandien ! L'allure, le fier relief et pardessus tout l'antique bon sens en harmonie avec l'esprit le plus petillant, voila ce qui brille dans ce rubis que le lecteur me saura gré de lui avoir présenté !

G. L.

Libre à vous de trouver mon goût peu raisonnable ;
A votre aise auqurez qu'il sera peu durable :
J'aime le maringouin. Après tout mon héros,
Ses mérites à part, est quasi sans défauts.
Du vaillant Canada, c'est un noble indigène,
Bruyant, gourmand, taquin, souvent un peu sans [gène.

Mais un être marquant, un type original.
Voyez : quand le soleil redevient matinal,
Que le printemps s'avance et la neige s'efface,
Et qu'enfin l'on revoit la terrestre surface,
Qui vient vous assurer que ce beau changement
N'est pas un cruel rêve, un songe décevant,
Sinon le maringouin dont l'aile musicale
Vient stimuler les fleurs et la vie animale ?
Les insectes au bruit reprennent leurs ébats.
Le papillon son vol, la fourmi ses amas ;
L'abeille vole aux fleurs, la guêpe à la bataille ;
L'araignée en son coin guette, file et travaille ;
Le taon produit gratis à lui seul un concert
Et batit son hôtel au milieu du foin vert.
Ce qui rend à mes yeux le maringouin aimable,
C'est qu'il est avant tout un être sociable,
Il aime notre espèce, il approche sans peur
Et posé sur nos fronts, les baise avec vigueur,
Nul besoin de filoche à qui veut le connaître,
Au contraire parfois il devient par trop maitre :
Des tentures alors calmeront son caquet.
Il aime franchement, et n'a rien de coquet
Comme ce papillon qui s'approche pour rire
Et qu'il faut suivre en vain, s'il voit qu'on le désire
Médecin charitable, il enlève et pour rien
Les vilaines humeurs, le superflu du bien,
L'embonpoint excessif, le trop plein de nos veines.
Si tant d'attentions bien souvent restent vaines,
C'est que nous ignorons nos amis les plus sûrs,
Nous sommes inconstant, difficiles et durs.
Veilleur infatigable, il devance l'aurore,
Il combat la mollesse et dans son vol sonore
Il prêche au paresseux, lui sert d'excitateur
Et sans pitié l'arrache au repos corrupteur.
Enfin brave à l'excès, fougueux et téméraire,
Il meurt trop fréquemment comme un foudre de [guerre,
Sur le champ de bataille et la lance en avant ;
Broyé par notre main, il expire content ;
Son aile se raidit menaçante et sublime ;
Sur nos fronts en mourant pour vengeance il imprime
Un dernier témoignage, un stigmate brulant,
Qui soulève bientôt, mausolée éloquent,
Un tertre douloureux, reproche et monticule
Enseignant à mieux faire à l'autre canicule.

VARIETES.

Dialogue entre républicains.
—L'amnistie lave tout.
—Alors je te conseille de t'amnistier les mains.

∴

Dernier écho de la fête du 14 juillet.

Un individu attablé dans un cabaret, est interpellé par un camarade :

—Qu'est-ce que tu fait là ?

—C'est le Jour de gloire ; tu vois, j'abreuve mon sillon.

∴

—Accusé, demande le président, qu'elle est votre professien ?

—Vidangeur, mon président.

—Comment cela se fait il ? Dans voire dossier je vous vois désigné comme peintre en bâtiments.

—C'est vrai, je l'ai été, mais j'ai donné ma démission, le vernis sentait trop fort.

∴

Un jolit mot de l'amiral Ribourt :

Cette année, un peut avant la Fête Dieu, un des collègues de l'amiral, dans un autre arrondissement maritime, lui écrivit pour lui demander dans quelle tenue il comptait suivre la procession.

—Comme l'année dernière, en grande tenue répondit l'amiral, je ne sache pas que le bon Dieu soit descendu d'un grade.

∴

L'affection des animaux.

Un lion, " employé " dans une ménagerie, apprend par une indiscrétion que son patron, le dompteur, est dans de manvaises affaires et qu'il va être obligé de liquider à l'instant même.

Alors il le mange, pour se séparer de lui le plus tard possible.

∴

On demandait à un ancien gouverneur " relevé " qu'elle était les opinions d'une personne, dont le nom était venu dans la conversation.

—Ses opinions ? répondit-il, oh ! il est comme les lampions... il brûle pour tous les régimes !

Nouvelles Locales

—Les gens qui vendent leur vote sont méprisables.

—Le bureau de votation à St. Boniface se tiendra chez M. Ferland.

—Il va y avoir des poursuites criminelles contre plusieurs individus qui ont reçu de l'argent durant cette élection.

—Hier soir NN. SS. les Evêques Ireland et Ryan sont arrivés à l'archevêché.

—Il y a eu hier après-midi réunion d'un comité de l'Université au sujet du mode des examens.

—Les membres de la Commission royale sur le Pacifique canadien sont arrivés et tiennent leurs séances au Palais de Justice.

—Les récoltes sont à peu près faites dans toute la Province ; le rendement dépasse la moyenne.

—Il y aura une station du chemin de fer à Winnipeg dans quelques jours : gare au pont provisoire construit sur la Rivière Rouge.

—La retraite des élèves du Collège de St. Boniface est ouverte d'hier soir ; c'est le R. P. Lavoie qui la prêche.

—M. A. Forget, Secrétaire du Conseil du Nord Ouest, est arrivé samedi de Batleford avec Mme. Forget nous leur souhaitons cordialement la bienvenue.

—M. Scott est certain de la majorité à St. Charles, à St. Boniface Ouest, à St Boniface, à Lorette et à Winnipeg malgré l'argent du parjure distribué par M. Bannatyne, agent de M. Smith. La victoire est certaine.

—M. Smith est allé à Lorette mardi soir, accompagné de M. *Soucy-sse* et de M. Ambroise Lépine !...A part quelques votes achetés, la masse des électeurs reste unie au parti français qui est pour M. Scott. Quand nous parlons de consciences achetées, nous exceptons M. Elzéar Lagimodière, citoyen respectable de Lorette, et quelques autres aussi mais en très petit nombre.

—Il paraît qu'à St. Boniface les cinq ou six partisans de M. Smith, achètent entre autres des petits cochons sauf respect qu'ils paint jusqu'à vingt-cinq piastres. Plusieurs parlent de se livrer à la *cochonnaille*, industrie très-profitable et de prendre une licence de *Charretier*, afin de vendre de la *Soucy-sse*, et *Degaguer* davantage Mais tout cela n'est que pur cancan, bon pour faire tourner les *Marion*-nettes et donner *Carrière* à la médisance. Espérons que tous ces anciens amis ne *Brousse*-ront chemin, et finiront par se *Ranger* du bon côté où se trouvent le *Champague*, les *Princes*, la famille *Royale* et autres amis *Gais*. Il est vrai que cette aimable plaisanterie *Boitra* mais tout n'est pas *Joyal* ni *Beaubien* dans les jeux de mots politiques pêchés par le *Roi* au fond de *La Rivière*.

D'ailleurs, entre *Parents*, on doit rester *Falcle* en dépit des *Monts d'Or* ; on doit rester unis pour ne pas être obligés de faire une *Couture*, ce qui néanmoins est très-utile. *La voie* de l'honneur n'est pas celle des écus dorés de M. Smith ; mais les braves gens aiment le *Jolibois* et espèrent damer le *Pion* à M. Smith. En un mot, soyons honnêtes et *Prud'hommes* ; et nous nous tirerons *L'épine* du pied.—Excusez.

Annonces Nouvelles

COMTE DE SELKIRK.

Aux Electeurs du Comté de Selkirk:—

Messieurs—Lorsque je vous fis connaitre par la voie des journaux, mon intention de devenir candidat à l'élection qui doit avoir lieu bientôt, le parti libéral conservateur auquel j'ai été associé depuis ma jeunesse, était menacé de dissension et de désunion, dans ce Comté du moins ; et, par le besoin d'entente nous étions en danger de perdre l'élection. Je suis heureux de vous annoncer aujourd'hui, qu'après plusieurs réunions convoquées à cette fin, l'entente la plus parfaite a été rétablie, le parti libéral conservateur est maintenant uni, et j'ai eu l'honneur d'avoir été choisi pour être le Porte étendard du parti à l'élection qui devra commencer par l'appel nominal, le 3 septembre prochain.

La victoire sera doublement précieuse pour nous, puis que nous serons unis au bureau de votation. Le mécontentement est maintenant disparu, il ne nous reste plus qu'à mettre la main à l'œuvre tous ensemble pour assurer notre succès. Nous ne craignons ni le danger ni la défaite.

THOMAS SCOTT.

Winnipeg 25 Aout 1880.

AVIS.

Est par le présent donné que Thomas Scott, Ecuier, a nommé JOHN RANDOLPH CAMERON de la Cite de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, Marchand Tailleur, son Agent à l'élection pendante pour la Chambre des Communes du Canada pour le Comté de Selkirk, en conformite de la 12le clause de l'Acte des Elections du Canada 1874.

WM. N. KENNEDY,
Officier Rapporteur.

Winnipeg 27 Août, 1880.

AVIS.

Est par le présent donné que Donald Alexander Smith, Ecuier, a nommé SEDLEY BLANCHARD de la Cité de Winnipeg, dans le Comté de Selkirk, Avocat, son Agent à l'Election pendante pour la Chambre des Communes du Canada pour le Comté de Selkirk, en conformite de la 12le clause de l'Acte des Elections du Canada, 1874.

WM. N. KENNEDY,
Officier Rapporteur.

Winnipeg, 3 Sept., 1880.

DEMANDES DE LICENCES

Hotel—George F. Gow, Morris ; R. L. Longden, Portage la Prairie ; A. Cobletz et F. M. Conway West Lynne ; D. A. Mcdonald et Henry Watson Winnipeg.

JOHN FRASER, P. C. L.

9 Septembre 1880, 2-f.

AVIS.

Nous avons expédié nos comptes dernièrement, et prions nos débiteurs de solder au plus tôt ce qu'ils doivent au *Métis* pour annonces, ouvrages ou abonnement. Dans deux semaines, les comptes non soldés seront remis aux avocats pour collection. Ainsi que personne ne se formalise de la chose ; nous aurons attendu assez longtemps. Il y a des comptes ariérés depuis quatre ans

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Frères,

ENSEIGNE

DE LA

SCIE ROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Frères,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bèches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Poëles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments oratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879 1a

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guerir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *gratis, port payé*, UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produit : Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boite $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis ou du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1a

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.

Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

(0)

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

—o—

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RU 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

1a

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS"

Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gérant.

[illegible]

CHOC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux lui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir: il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côte, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.

Chemin de fer Pacifique Canadien.

—o—

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface	Arrive à St. Vincent	Ar. Lac Travers.
Ex quotidien.		8am	10:45 am	
Accom. quotidien excepté dimanche	8am	9:15am	1:45pm	
Accom. samedi seulement		7:30am		1:31am

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface	Arrive à St. Vincent	Arrivent Lac Travers.
Accom quotidien excepté dimanche		11:30am.	3:15pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4.00pm	5pm
Ex quotidien.		5 pm	6pm	
Accom. samedi seulement	2:30pm		8:45pm	7.10pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St. Paul, c'est-à-dire 17 minutes plus tôt que l'heure de St. Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St. Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi ; l'Express *via* Fergus Falls à 4 ½ hrs de l'avant midi ; le train Express pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12.30 ou midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY,
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880

On demande des Agents.

Les Machines de $65 réduites à $25.

A faire facilement $150 par semaine.

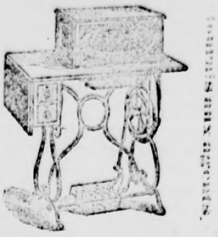

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine a coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHÈRE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:o:—

La navette y est à fil double, et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et plus considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en reduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle Tension automatique, (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur est tiré en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtes quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côte de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adoppe à tous les besoins de couture dans une famille, sans exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa réputation est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez-vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage et ne dure pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de "Sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner.

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux institutions, aux marchands etc., qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage, conditions libérales, circulaires, etc., s'adresser :

"FAMILY" SEWING MACHINE
775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—18 [illegible]

AGENCE GENERALE

DE

[illegible]

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A.A. C. LaRiviere – Alex. Kittson.

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélite des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St Boniface, 20 Mai, 1889.

Ce Grand Remède est au [illegible] des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur,

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMÈDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde entier.

Pour guérir le MAL DE JAMBE, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plaies et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME, et sur les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

La Goutte, le Rhumatisme,

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, il n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Aussi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amerique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface, 16 Oct, 1879 1a